

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL  
SEANCE DU VENDREDI 29 JANVIER 2021**

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU VENDREDI 18  
DECEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt-et-un, le vendredi 29 du mois de janvier à dix-huit heures, le Comité syndical du Syndicat Mixte d'Electricité de la Guadeloupe, dûment convoqué s'est réuni à la salle des délibérations du syndicat, sous la présidence de Monsieur Daniel DULAC, le président, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée syndicale.

	TITULAIRES		Présents	Abs, exc	SUPPLEANTS		Présents	Abs, exc
1	DAVID	Pierre-Emile	X		HOUBLON	Christine		
2	MERIDAN	Didier	X		CELIGNY	Jean-Luc		
3	DELTA	Edouard		X	BELIA	Georges		
4	BERAL	Olga	X		ELEORE	Jean-Pierre		
5	EUSTACHE	Fred	X		MOUSSE	Tony		
6	CHALUS	Ary		X	BERNADOTTE	Denis		
7	BABEL	Francis	X		LICIUS	Romain		
8	FAIRFORT	Éric		X	BABEL	Fred		
9	ATALLAH	André		X	ISSA	Jean-François		
10	PETRO	Sonia		X	REJON	Philippe	X	
11	ABELLI	Thierry		X	COÉZY	Georget		
12	ABSALON	Kévin		X	SIBA	Denise		
13	ZOZO	Gaby		X	DORVILLE	Murielle	X	
14	JOSPITRE	Christian		X	BALON	David	X	
15	OPET	Ghislaine	X		PHILETAS	Christina		
16	VALLUET	Anselme	X		MOUILA	Gladys		
17	BERCHEL	Jean-Marie		X	PIOCHE	Mireille		
18	LANDRY	David		X	ROSEAU	Fabrice		
19	CORNET	Cédric		X	FRAIR	Jules		
20	DAMO	Jimmy		X	BEAUPERTHUY	Emmery		
21	ERDAN-DESCOTEAUX	Nicole		X	DI RUGGIERO	Patrick		
22	POMPILIUS	Anaïs		X	DI RUGGIERO	Nicole		
23	EMMANUEL	Félix		X	SAHAI	Serge	X	
24	BROCHANT	Patrick		X	TARER	Philippe		
25	MARICEL	Arthur	X		SAPOTILLE	Jocelyn		
26	COMBES	Yvon		X	BEAUZOR	Lucien		
27	MAES	Jean-Claude	X		ETZOL	Maryse		
28	HEGESIPPE	Jean-Marc	X		TOTO	Joel		
29	MANNE	Éric		X	DANQUIN	Alberte		
30	LUSINE	Jacqueline		X	EMMANUEL	Anaïs		
31	DULAC	Daniel	X		PELAGE	Patrick		
32	ARMOUGOM	Betty	X		LOQUES	Rose-Marie		

	<i>TITULAIRES</i>		<i>Présents</i>	<i>Abs, exc</i>	<i>SUPPLEANTS</i>		<i>Présents</i>	<i>Abs, exc</i>
33	DEZAC	Philippe		X	COQUITTE	Richard		
34	CHICOT	Eddy		X	LUCE	Fabrice		
35	CHERALDINI	Laurent		X	VERSIN	Rony		
36	KINDEUR	Ornella		X	MORDIER	Rose-Lise		
37	DURIMEL	Harry		X	PELLECUIER	François	X	
38	GALVANI	Tania		X	LOUIS	Jimmy		
39	ELIZABETH	Camille		X	PHIBEL	Christine		
40	MELANE	Merlin		X	FAMIBELLE	Roselise		
41	MOUNSAMY	Olivier		X	ZEMBAMA	Rodrigue		
42	MOUSTACHE-MAYEKO	Alin		X	BOUDHOU	Dimitri		
43	VERGE-DEPRE	Yves	X		RANCÉ	Rangy		
44	LAVAURY-BOSC	Jean-Pierre	X		BON	Pascal		
45	LATCHOUMANIN	Éric	X		KANDASSAMY	Marcel		
46	COUPPE DE K/MARTIN	Georges	X		NARDIN	Georges		
47	CRAIL	Christophe	X		DELOS	Sylvie		
48	REPIR	Jimmy		X	MAURIELLO	Edmée		
49	LORIDON	Eddy	X		ABELA	Jean-Marie	X	
50	RICHARD	Albert		X	SEJOR	Nelly		
51	EZELIN	Jean-Claude	X		BRUDEY	Philippe		
52	PETIT	André	X		BEAUJOUR	M. Dany		
53	BRUDEY	Hilaire		X	ROGERS	Patrick		
54	FOY	Manon		X	DEHER	Gaëlle		
55	SACILÉ	Serge		X	LOSAT	Albert		
56	SARREAU	Alain	X		LAROCHELLE	Louis		
57	ANDRÉ	Héric		X	DELANNAY MALESPINE	Rosie	X	
58	MICHINEAU	Magloire		X	RÉNIA	Olivier		
59	LANCASTRE	Joel	X		BOULON	Ernan		
60	TOI	Yvon		X	BRESLAU	Nicolas		

**Procurations :** M. Jean-Claude EZELIN à M. André PETIT

**Secrétaire de séance :** M. Éric LATCHOUMANIN

## APPROBATION DU PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU VENDREDI 18 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le vendredi 18 du mois de décembre à dix-huit heures, le Comité syndical du Syndicat Mixte d'Electricité de la Guadeloupe, dûment convoqué s'est réuni à la salle des délibérations du syndicat, sous la présidence de Monsieur Daniel DULAC, le président, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée syndicale.

	TITULAIRES		Présents		SUPPLEANTS		Présents		Abs, exc	
1	DAVID	Pierre-Emile		X	HOUBLON	Christine				
2	MERIDAN	Didier	X		CELIGNY	Jean-Luc				
3	DELTA	Edouard		X	BELIA	Georges	X			
4	BERAL	Olga		X	ELEORE	Jean-Pierre				
5	EUSTACHE	Fred	X		MOUSSE	Tony	X			
6	CHALUS	Ary		X	BERNADOTTE	Denis				
7	BABEL	Francis	X		LICIUS	Romain				
8	FAIRFORT	Éric		X	BABEL	Fred				
9	ATALLAH	André		X						
10	RICHARD	Maryvonne		X						
11	ABELLI	Thierry		X	COÉZY	Georget				
12	ABSALON	Kévin		X	SIBA	Denise				
13	ZOZO	Gaby		X	DORVILLE	Murielle				
14	JOSPITRE	Christian	X		BALON	David	X			
15	OPET	Ghislaine		X	PHILETAS	Christina				
16	VALLUET	Anselme	X		MOUILA	Gladys				
17	BERCHEL	Jean-Marie		X	PIOCHE	Mireille				
18	LANDRY	David		X	ROSEAU	Fabrice				
19	CORNET	Cédric		X	FRAIR	Jules				
20	DAMO	Jimmy		X	BEAUPERTHUY	Emmery				
21	ERDAN-DESCOTEAUX	Nicole		X	DI RUGGIERO	Patrick				
22	POMPILIUS	Anaïs		X	DI RUGGIERO	Nicole				
23	EMMANUEL	Félix	X		SAHAI	Serge	X			
24	BROCHANT	Patrick		X	TARER	Philippe				
25	MARICEL	Arthur	X		SAPOTILLE	Jocelyn				
26	COMBES	Yvon		X	BEAUZOR	Lucien				
27	MAES	Jean-Claude	X		ETZOL	Maryse				
28	HEGESIPPE	Jean-Marc	X		TOTO	Joel				
29	MANNE	Éric		X	DANQUIN	Alberte				
30	LUSINE	Jacqueline		X	EMMANUEL	Anaïs				
31	DULAC	Daniel	X		PELAGE	Patrick				
32	ARMOUGOM	Betty		X	LOQUES	Rose-Marie				

	<i>TITULAIRES</i>		<i>Présents</i>	<i>Abs, exc</i>	<i>SUPPLEANTS</i>		<i>Présents</i>	<i>Abs, exc</i>
33	DEZAC	Philippe	X		COQUITTE	Richard		
34	CHICOT	Eddy		X	LUCE	Fabrice		
35	CHERALDINI	Laurent	X		VERSIN	Rony		
36	KINDEUR	Ornella	X		MORDIER	Rose-Lise		
37	DURIMEL	Harry		X	PELLECUIER	François		
38	GALVANI	Tania		X	LOUIS	Jimmy		
39	ELIZABETH	Camille	X		PHIBEL	Christine		
40	MELANE	Merlin		X	FAMIBELLE	Roselise		
41	MOUNSAMY	Olivier		X	ZEMBAMA	Rodrigue		
42	MOUSTACHE-MAYEKO	Alin	X		BOUDHOU	Dimitri		
43	VERGE-DEPRE	Yves	X		RANCÉ	Rangy		
44	LAVAURY-BOSC	Jean-Pierre	X		BON	Pascal		
45	LATCHOUMANIN	Éric	X		KANDASSAMY	Marcel		
46	COUPPE DE K/MARTIN	Georges	X		NARDIN	Georges		
47	CRAIL	Christophe		X	DELOS	Sylvie		
48	REPIR	Jimmy	X		MAURIELLO	Edmée		
49	LORIDON	Eddy	X		ABELA	Jean-Marie		
50	RICHARD	Albert		X	SEJOR	Nelly		
51	EZELIN	Jean-Claude	X		BRUDEY	Philippe		
52	PETIT	André	X		BEAUJOUR	M. Dany		
53	BRUDEY	Hilaire	X		ROGERS	Patrick		
54	FOY	Manon		X	DEHER	Gaëlle		
55	SACILÉ	Serge	X		LOSAT	Albert		
56	SARREAU	Alain	X		LAROCHELLE	Louis		
57	ANDRÉ	Héric	X		DELANNAY MALESPINE	Rosie		
58	MICHINEAU	Magloire		X	RÉNIA	Olivier		
59	LANCASTRE	Joel		X	BOULON	Ernan		
60	TOI	Yvon	X		BRESLAU	Nicolas		

**Secrétaire de séance : Mme Ornella KINDEUR**

Le président accueille les délégués et les remercie de leur présence malgré la situation de crise sanitaire.

① La séance est ouverte à 18h20.

Madame Ornella KINDEUR est désignée secrétaire de séance.

Bien que le quorum soit atteint (32 présents), le président rappelle que **l'article 6 de la loi prorogeant l'état d'urgence sanitaire permet au comité syndical de se tenir dans des conditions assouplies. En effet**, pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire, le quorum est fixé au **tiers des membres du comité syndical, soit 20 délégués**.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

### **I. Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du vendredi 25 septembre 2020**

Conformément aux règles de fonctionnement des réunions du Syndicat, le Président invite les délégués à formuler leurs observations.

Ce procès-verbal reprend l'ensemble des votes effectués lors du dernier Comité Syndical ainsi que les différents débats.

Le procès-verbal du Comité Syndical du vendredi 25 septembre 2020 est soumis au vote puis est adopté à l'unanimité.

### **II. Réalisation de travaux en régie de l'exercice 2020**

Le président expose que les agents du service technique du syndicat effectuent le suivi des études et des travaux.

Les charges de personnel ainsi que les moyens matériels rentrant dans la définition des travaux en régie, il est nécessaire d'autoriser à «reverser» en section d'investissement des travaux réalisés en régie au cours de l'exercice, en prévoyant l'inscription des crédits budgétaires permettant ce «reversement»

Une opération d'ordre comptable doit être passée permettant ainsi de valoriser ces travaux en section de fonctionnement.

Le président invite le comité syndical à se prononcer. Le comité syndical, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la réalisation de travaux en régie de l'exercice 2020.

### **III. Décision modificative n°2 de l'exercice 2020**

Madame Nudivine NEBOR-MAVER, directrice des affaires financières, indique qu'afin de permettre l'enregistrement de certaines écritures de fin d'année, il y a lieu de faire des ajustements des crédits budgétaires en fonctionnement et en investissement :

- Constatation des amortissements,
- Travaux en régie,
- Transfert des études suivies de travaux,
- Régularisation d'écriture relative à l'éclairage public,

A la suite des explications et après discussions, le comité syndical adopte à l'unanimité la décision modificative n°2.

### **IV. Sortie de l'inventaire des biens réformés ou cédés**

Le syndicat dispose d'un patrimoine constitué par l'acquisition de biens à caractère mobilier ou immobilier lui permettant d'exercer ses missions.

Ces différents matériels acquis en investissement doivent être retirés de l'inventaire comptable. La sortie physique de ces biens du patrimoine peut s'effectuer de différentes façons :

- La réforme,
- La cession gratuite,
- La cession onéreuse.

La liste dénombrant et évaluant pécuniairement l'ensemble des biens devant être réformés ou cédés a été jointe en annexe.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité d'approuver la sortie de l'inventaire des biens réformés ou cédés.

### **V. Modification du taux de reversement de la taxe sur la consommation finale d'électricité pour la ville de Bouillante**

Le président rappelle tout d'abord le principe de la taxe sur la consommation finale d'électricité que le Sy.MEG perçoit pour le compte des communes. 50 % de la TCFE est ensuite reversée aux communes.

Il explique que la ville de Bouillante a sollicité le Syndicat afin de réaliser des travaux d'électrification rurale sur son territoire.

Dans ce cadre, la ville de Bouillante a pris une délibération autorisant le Sy.MEG à retenir la totalité du montant de la TCFE perçue pour son compte.

Les travaux pourront être réalisés pour un montant de 160 610.83 € et la TCFE sera retenue sur 3 ans et demi.

Il convient donc pour le Sy.MEG de délibérer de manière concordante.

Le Président soumet au vote ce point qui est adopté à l'unanimité.

## **VI. Débat d'orientations budgétaires 2021**

Le président demande à Madame NEBOR-MAVER de présenter le rapport d'orientations budgétaires 2021.

Madame NEBOR-MAVER présente à l'assemblée les éléments du DOB 2021.

Elle rappelle la situation financière du syndicat au dernier compte administratif :

Le compte administratif 2019 voté le 27 février 2020 laisse apparaître, une fois les résultats repris de l'année n-1 :

- un excédent de 191 696.69 € à la section de fonctionnement,
- un excédent de 852 306.50 € à la section d'investissement,

soit un résultat de clôture excédentaire de 1 044 003.19 €.

Les orientations budgétaires pour l'exercice 2021, s'établiraient comme suit :

- En fonctionnement : 7 963 133 € contre 8 019 272 € au budget 2020,
- En investissement : 23 423 449 €, une baisse par rapport au budget 2020 (29 423 453 €),
- Pas de virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

Le président précise que le budget du Sy.MEG est un budget consacré largement aux investissements (23 423 449 €), malgré une baisse sensible en comparaison avec l'exercice 2020.

Les membres du comité syndical portent la réflexion sur la problématique de l'éclairage public et plus particulièrement sur l'éclairage des routes dans le département.

Après discussions et échanges autour des orientations budgétaires pour l'exercice 2021, le Comité syndical prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2021.

## **VII. Mise à jour du tableau des effectifs**

Le président demande à Madame Cindy COEZY-PIERRE, directrice des ressources humaines de présenter ce point.

Madame COEZY-PIERRE explique qu'il s'agit de mettre à jour le tableau des effectifs en transformant 1 poste de catégorie C d'Adjoint administratif en 1 poste de catégorie B de rédacteur en vue du recrutement d'un(e) adjoint(e) à la Direction des Affaires Financières.

L'assemblée n'ayant pas d'observations, le président soumet au vote la mise à jour du tableau des effectifs du Sy.MEG qui est adoptée à l'unanimité.

## **VIII. Déploiement de la phase II du télétravail au Sy.MEG**

Madame Cindy COEZY-PIERRE poursuit en indiquant que le comité syndical a adopté, par délibération en décembre 2019, la mise en œuvre du télétravail au Sy.MEG.

Depuis le 1<sup>er</sup> février 2020, le télétravail est en cours d'expérimentation et ne concernait que les directeurs et chefs de service à raison d'une fois par semaine le mercredi ou le vendredi.

Il s'agit aujourd'hui de déployer la seconde phase du télétravail aux autres agents.

Dans le cadre de cette deuxième phase :

- Un jour par semaine pourra être exercé sous la forme du télétravail aux horaires habituels par les agents nouvellement éligibles,
- Deux jours par semaine pourront être exercés sous la forme du télétravail aux horaires habituels par les directeurs et chefs de service.

Le lundi est une journée sans télétravail ou tous les agents sont présents sur site afin de faciliter notamment les réunions.

Le président ajoute que, pendant le confinement, la continuité de service a été assurée par les agents télétravailleurs.

Madame COEZY-PIERRE explique que, dans le cadre de ce projet, le syndicat sollicite un accompagnement au Fonds Social Européen. Ce projet sera donc financé à hauteur de 85 % FSE et 15 % sur fonds propres.

Après discussion, le président soumet au vote le déploiement de la phase II du télétravail au Sy.MEG qui est adopté à l'unanimité.



## **IX. Modification du règlement relatif au temps de travail et au compte épargne temps**

Madame COEZY-PIERRE explique que par délibération en date du 27 février dernier, le comité syndical a adopté un règlement relatif au temps de travail (36 heures par semaine) et au compte épargne temps.

Ce règlement avait pour objet de formaliser l'organisation du temps de travail au sein des services du Sy.MEG. Les horaires de travail étaient organisés comme suit :

- *07h30 à 12h30 --- 13h30 à 16h30 les lundi, mardi et jeudi ;*
- *07h30 à 13h30 les mercredi et vendredi.*

Ainsi, dans un principe d'amélioration continue de la qualité de vie au travail, une démarche a été engagée pour répartir les 36 heures hebdomadaires de façon différente.

Il est proposé aujourd'hui de modifier l'article 9a en adoptant les horaires suivants :

- *07h30 à 12h30 --- 13h00 à 16h30 le lundi ;*
- *07h30 à 12h30 --- 13h00 à 15h30 les mardi et jeudi ;*
- *07h30 à 14h00 --- le mercredi ;*
- *07h30 à 13h30 --- le vendredi.*

Les membres du comité syndical ont fait part de leurs différentes observations sur la répartition des heures durant la semaine de travail.

Monsieur BRUDEY indique pour sa part que la pause déjeuner d'1/2 heure est trop courte. Il explique que cette pause déjeuner n'est pas en adéquation avec le rythme biologique, ce qui est contreproductif et n'est pas sans conséquence sur la santé.

Le président souligne que la majorité des agents déjeunent sur place.

Monsieur MOUSTACHE-MAYEKO demande que les plages horaires pour la réception du public soient élargies afin d'apporter un bon niveau de service aux usagers.

Après débat et discussion du comité syndical, et afin de prendre en compte ces différentes observations, le président propose à l'assemblée d'ajourner ce point de l'ordre du jour. Ce point sera reporté à une prochaine séance.

## **X. Modalités de mise en œuvre du compte personnel de formation (CPF)**

Madame Cindy COEZY-PIERRE souligne que le Comité Syndical de février 2015 a adopté le règlement formation du Sy.MEG.

Depuis janvier 2017, les agents publics bénéficient d'un compte personnel d'activité (CPA) s'articulant autour de deux dispositifs :

- Le compte d'engagement citoyen (CEC) : il recense les activités de bénévolat, de volontariat ou de maître d'apprentissage.
- Le compte personnel de formation (CPF) : il se substitue au droit individuel à la formation (DIF).

Aujourd'hui, il appartient à l'assemblée de fixer les modalités de mise en œuvre du CPF et notamment les plafonds de prise en charge des frais pédagogiques.

La prise en charge des frais pédagogiques au titre du CPF est plafonnée à 2 250.00 euros par action de formation et par agent, dans la limite d'une prise en charge de formation par an.

L'enveloppe totale de financement du Sy.MEG au titre du CPF est fixée à maximum 10 000.00 euros par an.

Les frais annexes engagés par les agents au titre du CPF (billets d'avion, hébergement, frais de restauration etc.), ne sont pas pris en charge par le Sy.MEG.

Après discussion, le comité syndical décide à l'unanimité d'approuver les modalités de mise en œuvre du compte personnel de formation.

## **XI. Adoption du plan de formation 2020 du Sy.MEG**

Madame Cindy COEZY-PIERRE rappelle que le plan de formation est une procédure annuelle.

Elle présente le plan de formation 2020 du Sy.MEG qui a été joint en annexe.

Les actions de formation portent sur :

- le perfectionnement,
- la préparation au concours et examens professionnels,
- l'intégration et la professionnalisation tout au long de la carrière.

Madame COEZY-PIERRE précise que le PDF 2020 a été réalisé avant la crise sanitaire. Plusieurs formations ont été réalisées à distance et d'autres ont été reportées en 2021.

L'assemblée n'ayant pas d'observations, le président soumet au vote le plan de formation 2020 du Sy.MEG qui est adopté à l'unanimité.

## **XII. Rapport d'activité 2029 du Sy.MEG**

Madame Vanessa DETHÉLOT, responsable Communication, indique que chaque année, le syndicat est tenu de rédiger et d'adresser à chaque collectivité un rapport d'activité.

Elle présente les grandes lignes du rapport d'activité (point sur les travaux : travaux d'extension, de renforcement, d'enfouissement des réseaux, point financier, point sur les ressources humaines, point communication).

Madame DETHÉLOT précise qu'un service clientèle a été créé au Sy.MEG en 2019, dont l'objectif est d'améliorer en continue le service rendu à l'utilisateur. Un poste de conseiller en relation clientèle a été créé. Les usagers peuvent désormais effectuer toutes leurs démarches en ligne (demandes de raccordement, etc.) grâce à une plateforme dédiée.

Le président rappelle que ce rapport d'activité est transmis aux mairies et peut être présenté au conseil municipal sur demande.

Le comité syndical approuve à l'unanimité le rapport d'activité 2019 du Sy.MEG.

## **XIII. Remplacement des membres du comité syndical du Sy.MEG**

En décembre 2020, le conseil municipal de la ville de Basse-Terre a élu Monsieur Bernard GUILLAUME 1<sup>er</sup> adjoint au maire, suite à la démission de Madame Maryvonne RICHARD.

Par ailleurs, le conseil municipal a désigné ses représentants pour siéger au comité syndical du Sy.MEG.

Il convient donc de modifier la composition du comité syndical du Sy.MEG comme suit :

- Titulaires : Monsieur André ATALLAH et Madame Sonia PETRO
- Suppléants : Monsieur Jean-François ISSA et Monsieur Philippe REJON

L'assemblée n'ayant pas d'observations, le président soumet au vote le remplacement des membres du comité syndical du Sy.MEG qui est adopté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Tous les points ayant été abordés, le président lève la séance à 21H08.

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU VENDREDI 18  
DECEMBRE 2020**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 16 du règlement intérieur du Comité Syndical, adopté lors de la séance du 25 septembre 2020,

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Le comité syndical, après en avoir délibéré par,

Voix pour	29
Abstentions	0
Voix contre	0

**DECIDE :**

**Article 1 :** D'approuver le procès-verbal de la séance du vendredi 18 décembre 2020 communiqué à l'ensemble des membres de l'Assemblée.

**Article 2 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Signé le jeudi 04 février 2021  
Président  
DULAC Daniel

  
